

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 9 de cette loi, un membre ne peut être nommé pour plus de deux mandats consécutifs;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 11 de cette loi, à l'expiration de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé à nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1064-94 du 13 juillet 1994, messieurs Roy Lacaud Heenan, Pierre Bourgie, Jean-Claude Cyr, Stephen A. Jarislowsky et Louis Lagassé étaient nommés membres du conseil d'administration du Musée d'Art contemporain de Montréal, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1064-94 du 13 juillet 1994, madame Niky Papachristidis était nommée membre du conseil d'administration du Musée d'Art contemporain de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret 935-95 du 5 juillet 1995, messieurs Robert Ayotte et Léon Courville étaient nommés membres du conseil d'administration du Musée d'Art contemporain de Montréal pour un mandat de trois ans, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret 935-95 du 5 juillet 1995, sur la recommandation de la Communauté urbaine de Montréal, madame Martha Tapiero-Lawee était nommée membre du conseil d'administration du Musée d'Art contemporain de Montréal pour un mandat de trois ans, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE les consultations prévues par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications:

QUE monsieur Pierre Bourgie, président et chef de la direction, Société financière Bourgie inc., soit nommé membre et président du conseil d'administration du Musée d'Art contemporain de Montréal, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Roy Lacaud Heenan;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Musée d'Art contemporain de Montréal, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Rosaire Archambault, président-directeur général, Groupe Archambault, en remplacement de monsieur Pierre Bourgie;

— monsieur Charles S.N. Parent, vice-président, Lévesque Beaubien inc., en remplacement de monsieur Jean-Claude Cyr;

— madame Ann Birks, membre du comité d'acquisition, Musée des beaux-arts de Montréal, en remplacement de monsieur Stephen A. Jarislowsky;

— madame Francine Léger, conseillère et designer graphique, Vasco design international, en remplacement de monsieur Robert Ayotte;

— madame Niky Papachristidis, présidente et chef de la direction, Papachristidis Canada limitée, pour un second mandat;

— monsieur Serge Guérin, président-directeur général, Centre de recherche industrielle du Québec, en remplacement de monsieur Léon Courville;

— monsieur Marc DeSerres, président, Omer DeSerres inc., en remplacement de monsieur Louis Lagassé;

— sur la recommandation de la Communauté urbaine de Montréal: madame Martha Tapiero-Lawee, membre du conseil d'administration, Centre international d'art contemporain, pour un second mandat;

QUE le premier alinéa du dispositif du décret 2791-84 du 19 décembre 1984 concernant le traitement, les honoraires et les allocations des membres d'un musée ne s'applique pas aux personnes nommées membres du conseil d'administration du Musée d'Art contemporain de Montréal en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31067

Gouvernement du Québec

Décret 1317-98, 14 octobre 1998

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe e de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1), les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notam-

ment de cinq personnes nommées pour trois ans par le gouvernement, sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QUE madame Murielle Gauthier-Brochu était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières en vertu du décret 174-94 du 26 janvier 1994, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation:

QUE madame Lorraine Lemire, directrice générale, Collège Notre-Dame-de-l'Assomption, soit nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31068

Gouvernement du Québec

Décret 1318-98, 14 octobre 1998

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion mixte des ministres de l'Énergie et de l'Environnement, qui se tiendra à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 19 et 20 octobre 1998

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QU'une réunion mixte des ministres de l'Énergie et de l'Environnement se tiendra à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 19 et 20 octobre 1998;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés lors de cette réunion portent sur des questions importantes pour le Québec en matière d'énergie et d'environnement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du ministre de l'Environnement et de la Faune, du ministre d'État des Ressources naturelles et ministre des Ressources naturelles et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le ministre de l'Environnement et de la Faune dirige la délégation québécoise;

QUE la délégation québécoise soit en outre composée de:

madame Diane Gaudet, sous-ministre du ministère de l'Environnement et de la Faune;

monsieur Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

monsieur Jacques Lebus, sous-ministre associé à l'Énergie du ministère des Ressources naturelles du Québec;

monsieur Claude Desjarlais, directeur de la Planification et de la Recherche du ministère des Ressources naturelles du Québec;

madame Denyse Gouin, directrice des Politiques du secteur industriel du ministère de l'Environnement et de la Faune;

monsieur Raynald L'Abbé, conseiller au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

madame Josée Tremblay, directrice de cabinet adjointe au cabinet du ministre de l'Environnement et de la Faune;

madame Marie-José Desmarais, conseillère à la Direction des affaires intergouvernementales et des relations avec les autochtones du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément aux décisions du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31069